



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon tenue conformément à la loi, le 8 novembre 2023 à 17 heures, en ses locaux, situés au 90, chemin Saint-François-Xavier, Candiac, Québec.

#### **SONT PRÉSENTS**

Monsieur Normand Dyotte Monsieur André Camirand Monsieur Frédéric Galantai

Président et délégué de la ville de Candiac Délégué de la ville de Saint-Constant

Délégué de la ville de La Prairie

Madame Jocelyne Bates Monsieur Jean-Michel Pepin Déléguée de la ville de Sainte-Catherine Délégué de la ville de Delson

Monsieur Vincent Lanteigne

Délégué de la ville de Saint-Philippe

Madame Lise Poissant

Vice-présidente et déléguée de la municipalité

de Saint-Mathieu

Formant le quorum requis sous la présidence de monsieur Normand Dyotte

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Michel Guillemette

Directeur

Me Marie Lise Desrosiers

Secrétaire de la Régie

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, l'assemblée est ouverte à 17h00.

2. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur André Camiran et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec la modification au point 6.1 et l'ajout du point 6.2 et ajout du point 7.6 qui suivent :

- Appel d'offres public numéro ao-2023-04-p adjudication d'un contrat 6.1 d'assurances générales du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024 à AON Parizeau inc.
- 6.2 Appel d'offres public numéro AO-2023-04-P - adjudication d'un contrat d'assurances générales du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024 à la Société d'assurance Beneva inc
- 7.6 Embauche d'un policier temporaire – matricule 1587

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU **18 OCTOBRE 2023**

## 5. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Ratification de la liste des dépenses incompressibles payées du 11 octobre au 30 octobre 2023 - montant de 842 436,39 \$
- 5.2 Ratification de la liste des déboursés directs du 7 octobre au 27 octobre 2023 - montant de 1 037 278,26 \$
- Approbation des comptes à payer du 10 octobre au 30 octobre 2023 -5.3 montant de 303 255,03 \$
- 5.4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1er janvier au 15 octobre 2023
- 5.5 Budget 2024 - recommandation
- Dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement du 1er au 5.6 31 octobre 2023 – montant de 0 \$



23-11-150





#### 6. RESSOURCES MATÉRIELLES

- 6.1 Appel d'offres public numéro AO-2023-04-P adjudication d'un contrat d'assurances générales du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024 à AON Parizeau inc
- 6.2 Appel d'offres public numéro AO-2023-04-P adjudication d'un contrat d'assurances générales du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024 à la Société d'assurance Beneva inc

#### 7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Nomination de l'employée matricule 552 et de l'employé matricule 556 à titre de sergents détectives
- 7.2 Nomination de l'employée matricule 1129 à titre d'agent à l'accueil
- 7.3 Embauche d'une policière temporaire matricule 1586
- 7.4 Policiers prime d'attractivité et de rétention
- 7.5 Préposés aux télécommunications I temporaires
- 7.6 Embauche d'un policier temporaire matricule 1587

#### 8. RESSOURCES INFORMATIQUES

- 9. ADMINISTRATION
- 10. GREFFE
- 11. AUTRES SUJETS
- 12. VARIA
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE** 

## 23-11-151

# ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Monsieur Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité :



D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 octobre 2023.

**ADOPTÉE** 

#### 23-11-152

# RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DU 11 OCTOBRE AU 30 OCTOBRE 2023 - MONTANT DE 842 436,39 \$

Il est proposé par Monsieur Jean-Michel Pepin et résolu à l'unanimité :

D'ENTÉRINER la liste des dépenses incompressibles payées pour la période du 11 octobre au 30 octobre 2023 -montant de 842 436.39 \$ le tout tel que plus amplement détaillé dans les documents préparés par la trésorière de la Régie et joints en annexe à la présente.

**ADOPTÉE** 

## 23-11-153

# RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DIRECTS DU 7 OCTOBRE AU 27 OCTOBRE 2023 - MONTANT DE 1 037 278,26 \$

Il est proposé par Madame Jocelyne Bates et résolu à l'unanimité :

D'ENTÉRINER la liste des déboursés directs du 7 octobre au 27 octobre 2023 – montant de 1 037 278,26 \$ le tout tel que plus amplement détaillé dans des documents préparés par la trésorière de la Régie et joint en annexe à la présente.

ADOPTÉE



#### 23-11-154

# APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 10 OCTOBRE AU 30 OCTOBRE 2023 – MONTANT DE 303 255,03 \$

Il est proposé par Madame Lise Poissant et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER un paiement des comptes à payer du 10 octobre au 30 octobre 2023 – montant de 303 255,03 \$ – montant de 303 255,03 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans des documents préparés par la trésorière de la Régie et joints en annexe à la présente.

ADOPTÉE

## DÉPÔT

23-11-155

## DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 15 OCTOBRE 2023

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au conseil le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1<sup>er</sup> janvier au 15 octobre 2023.

### **BUDGET 2024 – RECOMMANDATION**

CONSIDÉRANT le projet de budget équilibré pour l'exercice financier 2024 de la Régie intermunicipale de police Roussillon présenté aux membres du conseil d'administration le 8 novembre 2023:

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'équilibre budgétaire 2024, la Régie utilise 600 000 \$ en surplus non affecté;

CONSIDÉRANT que le montant à répartir entre les municipalités membres de la Régie est de 30 962 439 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Frédéric Galantai et résolu à l'unanimité :

DE recommander l'adoption du budget 2024 de la Régie intermunicipale de police Roussillon qui se détaille comme suit :

Dépenses totales : 35 980 979 \$
Revenus autonomes : 5 018 540 \$
Quotes-parts 2024 à payer : 30 962 439 \$

QU'UNE somme de 600 000 \$ du surplus non affecté soit affectée au budget 2024;

QUE ce budget d'administration soit soumis aux municipalités membres pour adoption.

ADOPTÉE

## 23-11-156

# DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2023 – MONTANT DE 0 \$

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le fonds de roulement pour les dépenses en immobilisations de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

CONSIDÉRANT le programme des dépenses en immobilisations adopté par la Régie;

CONSIDÉRANT les achats effectués dans le respect de l'application de la politique d'achats du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023 – montant de 0 \$ détaillés dans le tableau 1 joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Camirand et résolu à l'unanimité :



#### No de résolution

#### Régie intermunicipale de police Roussillon

QUE les dépenses en immobilisations déjà effectuées, soient financées par un prêt du fonds de roulement qui sera remboursé audit fonds selon les cédules décrites dans le tableau 2 joint en annexe à la présente, le tout pour un montant total 0 \$.

## ADOPTÉE

#### 23-11-157

APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO AO-2023-04-P – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU 30 NOVEMBRE 2023 AU 30 NOVEMBRE 2024 À AON PARIZEAU INC.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public N°AO-2023-04-P lancé pour l'acquisition d'un portefeuille d'assurances générales pour la Régie intermunicipale de police Roussillon pour la période du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Total toutes les sections	Total recommandé
AON Parizeau inc.	220 188,00 \$	81 445,00 \$
Société d'assurance Beneva inc,	124 858,00 \$	

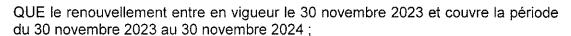
CONSIDÉRANT que les soumissions déposées sont conformes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Gestion Turcot & Associés inc. De scinder en deux le portefeuille d'assurances ;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité financière pour l'année 2023 certifiant que la Régie dispose des fonds requis pour assumer les dépenses relatives au renouvellement de son portefeuille d'assurances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité :

D'ADJUGER le contrat d'assurances générales pour la période du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024 à *AON Parizeau inc*. Selon leurs conditions déposées aux sections VI, VII, IX, X et XI en raison d'une prime totale de 81 445,002 \$ plus les taxes applicables ;



QUE les crédits requis pour l'année 2023 soient puisés à même le poste budgétaire 02-XXX-00-421 :

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour l'année 2024 soient réservées à même le budget de l'année visée.

#### **ADOPTÉE**

#### 23-11-158

APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO AO-2023-04-P – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU 30 NOVEMBRE 2023 AU 30 NOVEMBRE 2024 À LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE BENEVA INC.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public N°AO-2023-04-P lancé pour l'acquisition d'un portefeuille d'assurances générales pour la Régie intermunicipale de police Roussillon pour la période du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :





Soumissionnaire	Total toutes les sections	Total recommandé
AON Parizeau inc.	220 188,00 \$	
Société d'assurance Beneva inc.	124 858,00 \$	124 858,00 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions déposées sont conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Gestion Turcot & Associés inc. de scinder en deux le portefeuille d'assurances ;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité financière pour l'année 2023 certifiant que la Régie dispose des fonds requis pour assumer les dépenses relatives au renouvellement de son portefeuille d'assurances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Michel Pepin et résolu à l'unanimité :

D'ADJUGER le contrat d'assurances générales pour la période du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024 à la **Société d'assurance Beneva inc.** selon leurs conditions déposées aux sections I, II, III, IV, V et VIII en raison d'une prime totale de 124 858,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le renouvellement entre en vigueur le 30 novembre 2023 et couvre la période du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024 ;

QUE les crédits requis pour l'année 2023 soient puisés à même le poste budgétaire 02-XXX-00-421 ;

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour l'année 2024 soient réservées à même le budget de l'année visée.

ADOPTÉE

# NOMINATION DE L'EMPLOYÉE MATRICULE 552 ET DE L'EMPLOYÉ MATRICULE 556 À TITRE DE SERGENTS DÉTECTIVES

CONSIDÉRANT le départ à la retraite des employés, matricule 446 et matricule 436;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler les deux postes vacants de sergent détective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Jocelyne Bates et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER l'employée ayant le matricule 552, à titre de sergente détective.

DE NOMMER l'employé ayant le matricule 556, à titre de sergent-détective.

QUE ces promotions soient effectives à compter du 1er janvier 2024.

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-211-5x-14x

**ADOPTÉE** 

# NOMINATION DE L'EMPLOYÉE MATRICULE 1129 À TITRE D'AGENT À L'ACCUEIL

CONSIDÉRANT le départ volontaire de l'employé ayant le matricule 1020;



23-11-160



## No de résolution

#### Régie intermunicipale de police Roussillon



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste vacant d'agent(e) à l'accueil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Poissant et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER l'employée ayant le matricule 1129, à titre d'agente à l'accueil ;

QUE cette nomination soit effective à compter du 8 novembre 2023 ;

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique et de la Régie intermunicipale de police Roussillon :

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-212-77-141.

#### **ADOPTÉE**



## 23-11-161

## **EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE TEMPORAIRE - MATRICULE 1586**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a besoin de maintenir un nombre suffisant d'effectifs temporaires afin de pourvoir aux remplacements de ses effectifs réguliers;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à la sélection, à l'administration des examens et aux entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Frédéric Galatai et résolu à l'unanimité:

D'EMBAUCHER à titre de policière temporaire l'employée ayant le matricule 1586 à partir du 13 novembre 2023 ;

QUE leurs conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des policiers et policières de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-211-06-xxx.



#### ADOPTÉE

#### 23-11-162

#### POLICIERS – PRIME D'ATTRACTIVITÉ ET DE RÉTENTION

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police de Roussillon tient à maintenir la qualité et la rétention de ses effectifs policiers;

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre et la compétitivité dans le recrutement de tous les corps de police;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel pour la Régie de prendre toutes les mesures d'attractivité et de rétention dans le recrutement de ses effectifs policiers;

CONSIDÉRANT qu'une de ces mesures est d'offrir une prime rétention;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe budgétaire de l'ordre de 72 000 \$ est nécessaire pour la mise en place de ce programme pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Camirand et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER aux policiers temporaires, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, une prime forfaitaire de 4 000 \$ attribuée comme suit :

Au terme de 1 040 heures de travail continues, une somme de 1 500 \$;



• Au terme de 2 080 heures de travail continues, une somme de 2 500 \$;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-211-66-xxx.

#### **ADOPTÉE**

#### 23-11-163

## PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS I TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT la mission et le mandat de la Régie intermunicipale de police Roussillon:

CONSIDÉRANT le souhait de la Régie de maintenir un service de qualité;

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre et les difficultés de rétention de personnel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir un horaire stable de 28,50 heures/semaine à trois préposés aux télécommunications I temporaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2024, dans l'intérêt de garder le personnel déjà en place avant la création des postes permanents;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe budgétaire de l'ordre de 72 130,00 \$ est nécessaire pour la rétention de ces ressources;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir l'horaire et les modalités de ces postes par lettre d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité :

D'OFFRIR un horaire stable de 28,50 heures/semaine à trois préposés aux télécommunications I temporaires, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2024;

D'AUTORISER la conclusion d'une lettre d'entente à intervenir entre la Régie intermunicipale de police Roussillon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4264, concernant les modalités et l'horaire de ces ressources;

D'AUTORISER le président, monsieur Normand Dyotte ou en son absence la viceprésidente, madame Lise Poissant et le directeur, monsieur Michel Guillemette ou en son absence la chef de division ressources humaines, madame Manon Ouellette, à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale de police Roussillon ladite lettre d'entente;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-213-1x-14x.

## ADOPTÉE

#### 23-11-164

## **EMBAUCHE D'UN POLICIER TEMPORAIRE – MATRICULE 1587**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a besoin de maintenir un nombre suffisant d'effectifs temporaires afin de pourvoir aux remplacements de ses effectifs réguliers;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à la sélection, à l'administration des examens et aux entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Michel Pepin et résolu à l'unanimité:

D'EMBAUCHER à titre de policière temporaire l'employée ayant le matricule 1587 à partir du 13 novembre 2023 ;



#### No de résolution

## Régie intermunicipale de police Roussillon

QUE leurs conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des policiers et policières de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-211-06-xxx.

**ADOPTÉE** 

## PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen de la ville de Sainte-Catherine est présent et adresse ses questions au président de l'assemblée.

23-11-165

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Jocelyne Bates et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée. Il est 17 h10.

**ADOPTÉE** 

NORMAND DYOTTE

Président

Me MARIE LISE DESROSIERS

Secrétaire de la Régie